



Aix-en-Provence, le 23 mars 2015

Mise en œuvre des mesures statutaires du protocole : Le gouvernement doit respecter ses engagements

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 16 et 17 mars 2015.

1) Protocole 2013/2015 : vers un conflit social ?

Les principales mesures statutaires prévues dans le protocole (GRAF HEA, augmentation des emplois fonctionnels et accès au HEB pour les IEEAC) sont toujours bloquées au guichet unique Fonction publique/Budget. Ceci est d'autant plus inacceptable que l'ensemble des mesures du protocole a été « bleui » par Matignon lors de la signature.

Cela fait de nombreux mois que cette situation perdure malgré les multiples relances de la DGAC.

Le SNICAC considère que le contrat social du protocole n'est pas respecté par le gouvernement car les baisses d'effectifs et les réorganisations associées ont bien eu lieu depuis 2013 mais les principales avancées sociales associées ne sortent pas.

Le SNICAC demande au cabinet du secrétaire d'Etat d'intervenir auprès des partenaires ministériels pour faire accélérer l'examen et la signature des textes correspondants.

Le 31 mars, FO rencontrera le directeur général en bilatérale. Nous espérons avoir de bonnes nouvelles.

Sinon nous en tirerons les conséquences.

2) Le RIFSEEP : c'est non :

Le SNICAC-FO vous a alerté depuis plusieurs mois sur les dangers de ce nouveau régime de primes que la Fonction publique veut imposer à tous les fonctionnaires d'Etat d'ici à janvier 2017. L'objectif non avoué est bien sûr de faire baisser le niveau des primes et d'individualiser une partie de la rémunération.

Lors d'une réunion organisée par la DGAC le 25 février, tous les syndicats (sauf la CFDT qui demande simplement des « garanties ») ont indiqué qu'ils ne voulaient pas du RIFSEEP.

La FGF-FO (fédération des fonctionnaires FO qui est No1 dans la FP d'Etat) a demandé l'abandon du RIFSEEP.

Le mécontentement gagne du terrain dans tous les ministères et il va sans doute falloir se mobiliser massivement dans les mois à venir pour contrer ce projet néfaste.



3) Avancement : baisse préoccupante des taux promus/promouvables :

Depuis 2013, la Fonction Publique et le Budget ont décidé de faire baisser les taux promus/promouvables d'un grand nombre de corps afin de faire des économies.

Lors des discussions du protocole 2013/2015, la DGAC nous avait indiqué que ce n'était pas négociable et les taux pour 2013/2015 ont été arbitrés lors d'une réunion inter-ministérielle sans aucune concertation. Et ils baissent de façon significative : de 26% en 2013 à 16% en 2015 pour les IEEAC. De 12% en 2013 à 7% en 2015 pour les attachés.

Et il est à craindre que le Budget veuille poursuivre la baisse à partir de 2016.

Les conditions d'avancement se dégradent donc de manière préoccupante.

Le SNICAC-FO n'acceptera pas que l'on revienne à une situation de quasi-blocage de l'avancement que nous avons connue au milieu des années 1990.

Ce sujet sera une de nos priorités lors de la négociation du prochain protocole (à l'automne 2015).

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

